



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 11 janvier 2021 à 20h08. Conformément à l'arrêté ministériel du 2 octobre 2020, la séance ordinaire se déroule à huis clos et les membres participent par visioconférence. Sont présents :

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille,

Mesdames les conseillères :

Messieurs les conseillers :

Sylvain Lafrenaye, Francis Grégoire, Anolise Brault, Maxim Bousquet, Marco Beaudry et Annick Corbeil, tous membres du Conseil et formant quorum.

Est aussi présente, madame Nancy Carvalho, directrice générale

2021-01-001

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la séance. Il en profite pour adresser ses vœux de bonne année aux personnes présentes.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 15 janvier 2021 par le décret numéro 1-2021 du 6 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 ajoute de nouvelles mesures au palier d'alerte maximale du décret 1020-2020 qui concernent particulièrement le domaine municipal et décrétant notamment que « *toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible ;* »

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos ;

QUE les membres du conseil et les officiers municipaux acceptent d'y participer par visioconférence ;

QUE les membres du conseil et les officiers municipaux acceptent que la présente soit enregistrée et diffusée sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2020 sur l'adoption du budget pour l'exercice financier 2021

3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2020 sur les suites au budget 2021

4. Adoption des comptes

5. Période de questions

6. Correspondance

7. Administration

7.1 Contributions et cotisations annuelles pour l'année 2021

7.2 Association des directeurs municipaux du Québec – Adhésion de la directrice générale pour l'année 2021



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

- 7.3 Assurances automobiles et autres protections – Autorisation de paiement
- 7.4 Gestion informatique – Renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications
- 7.5 Formations diverses – Inscription
- 7.6 Éthique et de déontologie en matière municipale – Dépôt de présence d'une élue à la formation obligatoire

8. Sécurité publique

- 8.1 Association des chefs en sécurité incendie du Québec – Adhésion de Francis Grégoire pour l'année 2021
- 8.2 Service incendie – Pincés de désincarcération – Achat d'un chargeur à batteries
- 8.3 Service incendie – Facturation à la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville pour services partagés - Année 2021
- 8.4 Sûreté du Québec – Identification des priorités d'actions sur le territoire de la Municipalité
- 8.5 Congé sans traitement - Autorisation
- 8.6 Service incendie – Formation - Inscription

9. Transport

- 9.1 Voirie – Achat de deux pneus pour le camion Sterling
- 9.2 Voirie – Demande de modification du règlement numéro 527-2020 concernant la fermeture et l'entretien des fossés de chemins - Position

10. Hygiène du milieu et environnement

Aucun point

11. Aménagement et urbanisme

- 11.1 Adoption – Règlement 534-2020 établissant un programme de revitalisation

12. Loisirs, culture et famille

- 12.1 Coordonnateur en loisir – Démission de M. Maxime Girard
- 12.2 Coordonnateur responsable du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire – Ouverture de poste

13. Autres sujets

Aucun point

15. Rapport des élus – Information

16. Période de questions

17. Clôture de la séance

2021-01-002

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU :

D'AJOUTER le point suivant :

- 12.3 Loisirs – Fin de l'entretien de la patinoire

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-01-003

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 communiqué aux membres du conseil conformément à la loi ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

2021-01-004

3.2 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DECEMBRE 2020 SUR L'ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2020 communiqué aux membres du conseil conformément à la loi ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2020 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-01-005

3.3 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DECEMBRE 2020 SUR LES SUITES AU BUDGET 2021

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2020 communiqué aux membres du conseil conformément à la loi ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2020 sur les suites au budget tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-01-006

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois de décembre avec les faits saillants suivants:

<i>SOMMAIRE DÉCEMBRE</i>	
salaires nets	20 775.09 \$
comptes du mois déjà payés	29 559.11 \$
comptes du mois à payer	58 861.14 \$
SOUS-TOTAL	109 195.34 \$

<i>SOMMAIRE JANVIER</i>	
comptes du mois à payer	124 104.09 \$
SOUS-TOTAL	124 104.09 \$

Appels des pompiers : Aucun appel

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après ;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis ;

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

Nancy Carvalho

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question est mise à la disposition des personnes présentes.

6. CORRESPONDANCE

29 décembre : RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTION ET DES MASKOUTAINS - Procès-verbal du conseil d'administration du 16 décembre 2020.

5 janvier 2021: MRC DES MASKOUTAINS - Population pour l'année 2021.

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance. Ces documents sont déposés aux archives de la municipalité et disponibles pour consultation.

7. ADMINISTRATION

2021-01-007

7.1 CONTRIBUTIONS ET COTISATIONS ANNUELLES POUR L'ANNEE 2021

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

DE DÉFRAYER le coût des contributions et cotisations annuelle suivantes pour l'année financière 2021 :

	Montant (taxes en sus.)	Poste budgétaire
Québec Municipal	297.14\$	02 13000 670
Organisme de Bassin Versant de la Yamaska (OBV Yamaska)	50.00 \$	02 13000 494
Fédération Québécoise des Municipalités	1 572.49\$	02 11000 494
Total	1 919.63\$	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-01-008

7.2 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – ADHESION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR L'ANNEE 2021

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU :

DE RENOUELER l'adhésion annuelle 2021 de madame Nancy Carvalho auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au montant de 495.00\$ taxes en sus

D'ADHÉRER à l'assurance offerte par l'ADMQ pour un montant de 390.00\$, taxes incluses.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 13000 494 « administration – cotisation ».



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-01-009

7.3 ASSURANCES AUTOMOBILES ET AUTRES PROTECTIONS – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT la facturation en date du 18 et du 27 novembre 2020 de ULTIMA ASSURANCES concernant les primes automobile et les autres protections ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU :

DE NE PAS adhérer à la protection cyberrisques ;

D'AUTORISER le paiement des factures de ULTIMA ASSURANCES au montant de 29 964.00\$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-01-010

7.4 GESTION INFORMATIQUE – RENOUVELLEMENT – CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS

CONSIDÉRANT la facturation en date du 1^{er} décembre 2020 de PG Solutions inc. concernant l'entretien et le soutien des applications du logiciel PG pour l'administration, la gestion des permis, ainsi que l'application *Première Ligne* pour le service incendie;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Groupe de géomatique AZIMUT inc. pour l'abonnement à GoNet – accès public pour l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT la facturation en date du 31 décembre 2020 de Société Plan de vol inc. concernant l'entretien et le soutien des applications des logiciels Iddside (service d'alerte à la population) et ECHO MMS (plan des mesures d'urgence);

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU :

DE RENOUELER le contrat de services de PG Solutions pour l'entretien et de soutien des applications des logiciels du système informatique de la municipalité de Saint-Jude au montant de 10 552 \$ taxes en sus, pour l'année 2021 ;

DE RENOUELER le contrat de services de Groupe de géomatique AZIMUT inc. pour l'abonnement à GoNet – accès public, permettant la mise en ligne de la matrice graphique de la municipalité de Saint-Jude au montant de 864\$ taxes en sus, pour l'année 2021 ;

DE RENOUELER le contrat de services de Société Plan de vol inc. pour le plan d'entretien annuel des logiciels Iddside et ECHO MMS au montant de 2 198\$ taxes en sus, pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-01-011

7.5 FORMATIONS DIVERSES – INSCRIPTION

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'inscription et le paiement des formations suivantes :



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

	TITRE DE LA FORMATION	LIEU	COÛT
Nancy Carvalho	Formation Qualitemps (Outlook et Excel)	En ligne	421.02\$
Dominique Plouffe	Droits de mutation	En ligne	125.00\$
TOTAL (taxes en sus)			546.02\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.6 ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE – DÉPÔT DE PRÉSENCE D'UNE ÉLUE À LA FORMATION OBLIGATOIRE

En vertu du 4^{ème} paragraphe de l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le membre d'un conseil doit, dans les 30 jours de sa participation à la formation obligatoire, déclarer celle-ci à la secrétaire-trésorière qui en fait rapport au conseil.

C'est ainsi que madame la directrice générale, Nancy Carvalho, affirme avoir reçu la confirmation de participation à la formation obligatoire sur *l'Éthique et la déontologie en matière municipale* des membres du conseil suivants :

- Madame la conseillère Anolise Brault

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2021-01-012

8.1 ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC – ADHÉSION DE FRANCIS GRÉGOIRE POUR L'ANNÉE 2021

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU :

DE DÉFRAYER le coût de l'adhésion annuelle 2021 de Monsieur Francis Grégoire, directeur par intérim, auprès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) au montant de 316.43\$, taxes incluses.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 494 «incendies – cotisation».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-01-013

8.2 SERVICE INCENDIE – PINCES DE DÉSINCARCÉRATION – ACHAT D'UN CHARGEUR À BATTERIES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre de l'entente intermunicipale de désincarcération ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 4.4 de l'entente, la municipalité de Saint-Jude est désignée municipalité gardienne ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.5 stipule que « *La partie qui sera désignée gardienne des équipements communs sera également celle qui conservera, dans une réserve dédiée à ces fins, les argents perçus dans le cadre de l'entente et qui tiendra la comptabilité de ces argents et assumera, à même lesdits argents, les factures relatives à la gestion de l'entente et des équipements* » ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'achat d'un chargeur et que les municipalités membre en ont été avisées ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

D'ACHETER un chargeur pour batterie 5 ampère de marque Hurst, auprès de l'entreprise CODE4 Fire and rescue, distributeur d'équipement Hurst, au coût de 699.00\$, taxes et transport en sus.

Les sommes nécessaires pour cette dépense seront prises au surplus accumulé affecté aux pinces de désincarcération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-01-014

8.3 SERVICE INCENDIE – FACTURATION À SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE POUR SERVICES PARTAGÉS – ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT l'*Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services* signée avec la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville le 16 janvier 2006;

CONSIDÉRANT QU'un état budgétaire sommaire des dépenses a été déposé à la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

DE FACTURER à la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville un montant de 65 955.38 \$ payable en quatre versements égaux. Suite à la réception des états financiers de l'année 2020, un ajustement à la hausse ou à la baisse pourra s'appliquer pour régulariser les sommes qui auraient dû être perçues pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-01-015

8.4 SÛRETÉ DU QUÉBEC – IDENTIFICATION DES PRIORITÉS D'ACTIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de Sécurité publique de la MRC des Maskoutains ont convenu d'entreprendre une vaste consultation auprès des municipalités afin d'identifier les priorités d'actions du service de police pour 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU :

D'IDENTIFIER les trois priorités suivantes :

- 1) Sécurité routière - vitesse
- 2) Sécurité routière – facultées affaiblies
- 3) Présence communautaire (commerces, parc)

DE LES TRANSMETTRE au comité de Sécurité publique de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-01-016

8.5 CONGÉ SANS TRAITEMENT – AUTORISATION

ATTENDU QUE l'employé numéro 03-0021 a demandé un nouveau congé sans traitement ;

ATTENDU QUE la municipalité, après analyse, est en accord avec la demande ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU :



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

D'AUTORISER la demande de congé sans traitement de l'employé 03-0021 pour une durée maximale d'un (1) an débutant rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

D'AUTORISER la directrice générale à poser tous les gestes permettant de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-01-017

8.6 SERVICE INCENDIE – FORMATION - INSCRIPTION

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement et l'inscription de M. Francis Grégoire, directeur incendie par intérim, à la formation intitulée « Publier un rapport annuel pour son service de sécurité incendie » et offerte par Icarium en collaboration avec l'ACSIQ au coût de 50,00\$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. TRANSPORT

2021-01-018

9.1 VOIRIE – ACHAT DE DEUX PNEUS POUR LE CAMION STERLING

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'achat de deux pneus avant pour le camion Ford Sterling auprès de l'entreprise Garage Gaston Chartier et fils Inc. pour un montant de 1 191,14\$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-01-019

9.2 VOIRIE – DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 527-2020 CONCERNANT LA FERMETURE ET L'ENTRETIEN DES FOSSÉS DE CHEMINS - POSITION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une demande citoyenne à l'effet de modifier le règlement numéro 527-2020 concernant la fermeture et l'entretien des fossés de chemins, afin de permettre la fermeture des fossés sur une longueur excédentaire à celle permise pour une entrée ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil se sont penchés sur la question ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n'est pas un règlement d'urbanisme et n'est donc pas visé par les dispositions permettant de se prévaloir d'une dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QU'un conseil municipal ne peut être discrétionnaire sur l'application d'un règlement ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU :

DE MAINTENIR les dispositions actuelles relatives aux fermetures de fossé sur une longueur excédentaire que celle requise pour l'accès à la propriété ;

D'ENVOYER une copie de la présente résolution au citoyen ayant fait la demande de modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Aucun point.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2021-01-020

11.1 ADOPTION – RÈGLEMENT 534-2020 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jude, dans l'intérêt de ses citoyens, désire établir un nouveau programme de revitalisation résidentielle pour l'ensemble de son territoire ;

ATTENDU les dispositions de l'article 85.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, permettent aux municipalités locales d'établir un tel programme ;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors de la séance régulière du 7 décembre 2020 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté lors de la séance du 7 décembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU :

QUE le règlement 534-2020 intitulé « Règlement 534-2020 établissant un programme de revitalisation et abrogeant le règlement numéro 463-2009 et ses amendements » soit adopté, tel que rédigé, et entre en vigueur conformément à la loi, ledit règlement faisant partie intégrante de la présente résolution comme si au long rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

2021-01-021

12.1 COORDONNATEUR EN LOISIR – DÉMISSION DE M. MAXIME GIRARD

CONSIDÉRANT QUE M. Maxime Girard, par sa lettre datée du 14 décembre 2020, présente au conseil sa démission à titre de coordonnateur des loisirs de la Municipalité de Saint-Jude ;

CONSIDÉRANT QUE M. Girard œuvre à ce titre depuis le mois de février 2018 de façon exemplaire ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la démission de M. Girard à titre de coordonnateur des loisirs de la Municipalité de Saint-Jude, effective en date du 14 janvier 2021 ;

DE LUI TRANSMETTRE de sincères remerciements de la part des membres du conseil et au nom des rochvillois et rochvilloises qui ont pu bénéficier de son expertise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-01-022

12.2 COORDONNATEUR RESPONSABLE DU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE – OUVERTURE DE POSTE

CONSIDÉRANT la démission de M. Maxime Girard à titre de coordonnateur des loisirs de la Municipalité de Saint-Jude ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU :

DE PROCÉDER à un appel de candidatures pour un poste de Coordonnateur responsable du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire selon la description de poste remise aux membres du conseil ;

DE FORMER un comité de sélection constitué de la directrice générale, de la conseillère déléguée aux loisirs, ou son substitut, ainsi que d'un représentant du comité des Loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-01-023

12.3 LOISIRS – FIN DE L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE malgré plusieurs nuits d'arrosage, nous n'avons pas été en mesure de créer une base de glace qui permettrait aux gens de patiner dans les prochaines semaines ;

CONSIDÉRANT QU'en 3 semaines, la quantité d'eau utilisée dépassait déjà la moitié de ce qui avait été utilisé par saison durant les 3 dernières années ;

CONSIDÉRANT QUE le pourtour de la fondation de la patinoire s'est affaissé avec les années et crée une problématique pour la rétention de l'eau dans la patinoire ;

CONSIDÉRANT QUE continuer à arroser dans ces conditions représente un gaspillage d'eau potable, ce qui va à l'encontre des orientations du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT la température hivernale douce des dernières semaines ;

CONSIDÉRANT QUE la préparation de la glace à l'anneau de glace du parc Elphège-Filiatrault se poursuit afin de permettre le patinage libre en conformité avec les mesures sanitaires à respecter ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU :

DE CESSER l'arrosage de la patinoire pour la présente saison hivernale ;

D'ÉVALUER les mesures à prendre pour améliorer la structure de la patinoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. AUTRES SUJETS

Aucun point

14. RAPPORT DES ÉLUS – INFORMATION

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

2021-01-024

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 20h35

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Je, Yves de Bellefeuille, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yves de Bellefeuille, maire

Nancy Carvalho, directrice générale et secrétaire-trésorière

Conformément à l'article 184 du Code Municipal, ce procès-verbal est signé par la secrétaire-trésorière.